THEMIS ET *LE MALADE,* POUR LA SUBORDINATION DANS LA MEDECINE.



M. DCC. XLIII.

THEMIS
ET
LE MALADE,
POUR LA SUBORDINATION DANS LA MEDECINE.

Non sufficit Medico suum facere officium, suum faciat æger, suum faciant astantes, sintque extrema ritè comparata. Hipp. aphor. 1°.

Il ne suffit pas que le Médecin fasse son devoir, le Malade doit faire de son côté ce qu'il convient : il faut aussi que ceux qui l'environnent, fassent ce qu'ils doivent; & tout ce qui est au dehors, doit parfaitement répondre aux vûës du Médecin.

THEMIS ET LE MALADE.

THEMIS. Quel spectacle pour moi, de vous voir en ces lieux! Votre situation me touche : dites-moi ce qui

vous amene, expliquez-vous. Tout vous autoriſe, tout doit vous excuſer. Que voulez-vous de moi?

Le Malade. Je ſuis à plaindre, je languis, je ne puis me paſſer de mon Médecin, il eſt prudent, & par ſa façon d'agir, il adoucit mes maux, il ſçait me faire prendre des Remédes malgré ma repugnance, Je ſuis attaché à lui; Mais depuis quelque tems je n'en jouis preſque point, ou quand il vient, il me paroît occupé de quelque affaire. Je m'apperçois d'une méſintelligence entre lui & mon Chirurgien, j'en ſuis la victime. D'autres Perſonnes plus malades que moi ſe plaignent du même inconvenient; C'eſt pour vous en informer, qu'ils m'ont fait leur Député.

Themis. Qui que ce ſoit n'eſt exempt d'être malade. Il eſt par conſéquent de l'intérêt de tout le Monde, qu'il y ait une Police parmi ceux qui ſont faits pour guérir & ſoulager. Je ſçai que c'eſt à Moi à y veiller; mais dans le cas de

Maladie, plusqu'en tout autre de la vie. Je dois conserver les droits d'un chacun. N'êtes-vous pas un peu prévenu pour votre Médecin? Quand on est malade on se laisse aisément séduire. Dites-moi: sçavez-vous ce qui se passe?

Le MALADE. Oüi & mieux que ceux qui jouissent de leur santé: Je ne parle que par expérience: C'est ce qui me met en droit & plus en état qu'Eux, de vous en rendre compte; je viens vous supplier de conserver la subordination, qui doit être entre le Médecin & le Chirusgien: c'est de la derniere importance. Les Apoticaires gardent la leur, je vous prie d'y faire attention. Leur exemple est favorable à notre prétention. Ils sont charmés quand la Faculté vient chez eux pour examiner leurs Drogues. Bien loin de se choquer de cette inspection, ils sentent qu'elle ne sert qu'à les faire valoir.

THEMIS. Cette raison que vous m'apportez est décisive, par rapport à l'es-

péce de Conteſtation qui s'éleve dans l'Exercice de la Médecine. Je ſens par moi-même, que la Faculté honore les Chirurgiens quand elle aſſiſte aux Examens de leurs Eleves. Il ne ſuffit pas aux Chirurgiens de ſuivre exactement leurs Statuts, il leur faut des Témoins, pour en aſſûrer le Public. D'ailleurs la préſence des Médecins ne leur ſçauroit nuire. Seroit-ce l'eſprit d'indépendance qui les aveugleroit? Ou bien malgré toute la convenance de leur ſubordination au Médecin, auroient-ils quelques Loix & quelques Prérogatives pour ne la plus reſpecter?

Le Malade. Je n'en connois point, & il n'en peut ſubſiſter aucune à mon préjudice. Ce ſeroit confondre la Médecine & la Chirurgie, en tout cas, j'interviens au nom de tous les Malades. Ne ſommes-nous pas les Maîtres du Chirurgien? Nous lui déclarons qu'il doit être ſubordonné au Médecin: Voilà notre Loi. Il ne lui manque, ô Thé-

mis, que le ſceau de votre autorité; vous y êtes vous-même intéreſſée, recevez nos Réfléxions ſur le *Précis* des raiſons du Chirurgien contre les Médecins. Il débute par les inſulter. Comment nous traitera-t'il, quand il n'aura plus de Maître?

THEMIS. Je vous écoute volontiers, je dois conſidérer votre zéle, l'humanité me l'ordonne. Soyez court, reſpectez mon tems & ménagez votre ſanté.

LE MALADE. Nous n'avons pas beſoin de ſçavoir ce que les Chirurgiens étoient autrefois, nous voulons qu'ils ſoient aujourd'hui ſubordonnés au Médecin, ils ont beau nous dire qu'on les appelloit Myres : ils nous font trembler quand ils nous apprennent que ces Myres étoient tout à la fois Médecins & Chirurgiens. Ils prétendent cependant que cette vérité eſt extrêmement importante pour eux; mais vous voyez vous-même, ô Thémis, qu'ils ne balan-

cent point de nous déclarer, que cette origine eſt une preuve pour eux, qu'anciennement ils ne dépendoient point des Médecins. Remarquez, je vous en ſupplie très-humblement: comment ils juſtifient cette origine, ils nous citent le *Roman de la Roſe*, *ſon Gloſſaire* , le *Dictionnaire de Trevoux*, & pour comble de preuves, les Poëſies des *Troubadours*? N'eſt-ce pas ſe moquer ?

Ces Myres apparemment ne ſuffiſoient point aux Malades, puiſque les Chirurgiens conviennent qu'il y avoit des Eccléſiaſtiques que l'on venoit conſulter au Parvis de Notre-Dame ou dans leurs Maiſons, pour la Médecine interne. Ces Myres avoient donc des Supérieurs, & la Religion ſentoit qu'il étoit néceſſaire de leur en donner. Quel honneur pour la Médecine, d'être née dans le ſein de l'Egliſe! Les Prêtres en ſe dépouillant d'une partie des fonctions de leur état, ne l'ont accordée qu'à des Laïques capables de former une Fa-

culté compatible & toujours inséparable de celle de la Théologie. Ces premiers Médecins Eccléſiaſtiques connoiſſoient l'étroite liaiſon de la Nature & de la Religion.

Par l'établiſſement de la Faculté de Médecine on donna des Maîtres à ces prétendus Myres, on les obligea de ſe reconnoîrre Ecoliers de l'Univerſité. Effectivement il paroît qu'ils ont eu bien de la peine à s'y ſoumettre, & c'eſt ce qui fait cette eſpece d'incertitude, où l'on eſt ſur leur état depuis Saint Louis juſques au tems où la Faculté ſe fit des Chirurgiens à leur place, en inſtruiſant la Communauté des Barbiers.

Ceux-ci avoient plus de droit dans l'ordre de la République que les prétendus Myres, qui n'avoient ni état, ni qualité : auſſi ſe ſont-ils bientôt anéantis, ils ſe ſont diſſipés comme une fumée. Les Chirurgiens de nos jours abandonnent leur qualité de Barbiers. Si la Faculté ſe fait encore d'autres hom-

mes, ils auront le ſort des Myres ; & bientôt ils ſeront comme eux ſans titre, ſans caractere & ſans fonction.

Ils ne rapportent contre la Faculté que des titres qui n'ayant point eu d'effet dans leur tems, ne peuvent en avoir à préſent. Les Chirurgiens ne prouveront jamais que la préſence des Médecins aux Examens des Aſpirans empêche leur inſtruction : on voit ſeulement en liſant leur *Précis* que leur prétention n'a pour principe, que l'orgueil & l'intérêt perſonnel.

Ils devoient ſentir la différence immenſe qui ſe trouve entre eux & les Médecins, je ne dis point par rapport à la naiſſance & l'éducation, je n'enviſage que les fonctions. Les Médecins ſont néceſſaires dans toutes les circonſtances de la vie : les Chirurgiens ne le ſont que dans les cas fortuits.

Cette raiſon eſt ſuffiſante pour les rendre jaloux de leur ſubordination. D'ailleurs les Malades n'ont d'autre conſola-

tion que celle d'avoir des Médecins. Ils ne veulent point d'autres gens pour être reſpectés dans leur maiſon & conſidérés dans le monde pendant leur maladies. Ils en éprouvent tous les jours la néceſſité, ils ne s'en plaignent point. Quoi! Parce que des Chirurgiens appréhendent les Médecins, il faudra que les Malades s'en trouvent privés? Cette prétention des Chirurgiens rend leurs operations ſuſpectes dans l'eſprit du Malade. Il eſt de l'honneur du Chirurgien de reſpecter les Medecins, même en leur abſence; à plus forte raiſont doit-il en déſirer perpetuellement la préſence?

Les Chirurgiens conviennent à la fin du *Précis* de leurs raiſons, qu'il n'y a que 80 ans qu'ils dépendent des Médecins. Ce tems, diſent-ils, ne leur a paru *qu'un point dans l'Eternité*. N'eſt-ce pas une preuve qu'il eſt doux pour eux de porter le joug de la Faculté? Que ce tems leur paroîtroit long s'ils

avoient lieu de ſe plaindre d'elle. Il faut donc maintenir les Chirurgiens juſqu'à la conſommation des ſiecles dans leur ſoumiſſion envers la Faculté. Tout ce tems ne leur paroîtra qu'*un point dans l'Eternité.*

Ils annoncent une Loi nouvelle,qui leur enjoint de ſçavoir le Latin, la Philoſophie, & d'être Maîtres-ès-Arts, c'eſt une raiſon pour maintenir leur ſubordination envers la Faculté. Elle commenceroit à parler, & ne feroit plus un perſonnage Muet Elle leur demanderoit leurs certificats d'étude en Philoſophie. Elle examineroit leur Lettres de Maîtres-ès-Arts. Jamais la nouvelle loi dont le but eſt, à ce qu'on m'a dit, de rendre les Chirurgiens plus ſçavans, ne peut éloigner les Médecins des examens de Saint Coſme.

Je n'ai pas beſoin comme malade que mon Chirurgien ſcache le Latin, je ne m'en rapporte qu'à mon Médecin, il eſt de bonne foi, & ſouvent il

me dévoile le ſecret de ſon mêtier. En me parlant des Chirurgiens il m'a dit pluſieurs fois, que dans les Villages on en trouve de meilleurs qu'à Paris, que les anévriſmes y étoient plus rares, les accouchemens plus heureux, qu'il ſembloit que le moins de ſcience les rendoit circonſpects, & que Dieu beniſſoit leur travail.

Il m'a toujours vanté (& c'eſt une marque de ſa Religion) ces Illuſtres Servantes des Pauvres, ces Marthes, ces Sœurs de la Charité, qui, ſans ſçavoir l'Anatomie, ne piquent jamais dans les ſaignées qu'elles font, ni les nerfs, ni l'artere, ni le tendon.

Mon Chirurgien me paroît ne vouloir point être duppe de la nouvelle Loy; mais il s'en ſert pour me joüer. Il a plus de trente ans. Je ſuis ſûr qu'il ne s'amuſera point à apprendre le Latin ni la Philoſophie : il veut déja me faire croire, qu'il eſt Maître-ès-Arts. Il commence à décrier mon Mé-

décin, il refuſe de lui obéïr. Je vous avoüe qu'il me devient incommode; car j'aime l'ordre & la ſubordination.

C'eſt dans cet eſprit, ô vénérable *Thémis*, que je vous approche. Je n'ai point aſſez de force pour réprimer mon Chirurgien, & ſans votre autorité, je ne puis le ſoumettre. Soyez perſuadée qu'il n'y a, ni caprice, ni foibleſſe, ni imagination dans mes remontrances; & quand cela ſeroit, je ne ferois tort qu'à moi-même. Si l'on ſupporte les fantaiſies de ſes amis, peut-on ſe refuſer à celles des Malades? Je ſçai que rien ne me garantira de la Mort; Mais je l'attends plus doucement, en ſongeant à l'écarter, ou du moins en m'imaginant, que j'en prends tous les moyens, Le meilleur, j'en parle par expérience, eſt de ſubordonner le Chirurgien au Médecin.

THEMIS. Vos Remontrances me ſont ſenſibles. Ce que vous demandez, ne ſçauroit troubler l'Ordre & la Police, que l'on eſt obligé d'obſerver en ſanté.

Je ſongerai à ſatisfaire les Malades. La Religion, la Nature & l'Humanité l'exigent.

FIN.